

«La dépense publique doit diminuer»

Le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, n'était pas allé par quatre chemins, hier, pour dire que l'Algérie ne peut continuer à dépenser sans compter, comme cela a été le cas ces dernières années. «La dépense publique doit diminuer et le redéploiement des ressources doit se faire à travers les canaux traditionnels (banques) mais aussi avec le marché capital investissement et le marché obligataire», dira-t-il, lors d'une rencontre de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob).

Le premier argentier du pays dévoile par la même occasion la volonté du gouvernement d'aller vers de nouvelles mesures dans le sens d'une meilleure rationalisation des dépenses. «Nous sommes en période de gestion et de rationalisation des dépenses», a-t-il confirmé. Toutefois, M. Benkhalfa mettra un bémol, lui qui précise dans une déclaration rapportée par l'APS que «nous diminuons les dépenses publiques de fonctionnement et nous continuons à injecter (des ressources financières) pour les dépenses publiques d'investissement». C'est dans cette perspective justement qu'une nouvelle réorganisation du secteur public économique a été annoncée. En ce sens, Benkhalfa a révélé la transformation prochaine de quelque 600 Epic (Etablissement à caractère industriel et commercial), en EPA (Etablissement public administratif).

La décision entrera en vigueur à partir de 2016, note le ministre qui annonce que «le gouvernement étudie actuellement un dossier pour changer la vocation des Epic». Cette décision est justifiée, selon le même responsable, par «la nécessité de contrôler davantage les dépenses publiques pour des besoins de rationalisation des dépenses».

«Les Epic, censées financer leurs activités par des ressources budgétaires et des ressources propres mais qui n'utilisent pas leurs ressources propres vont changer de vocation. Il n'y a pas de raison pour que les EPA soient contrôlées a priori et les Epic s'alimentent et fonctionnent à 80% du budget», a expliqué Benkhalfa qui note, enfin, que cette procédure entre dans le cadre de l'«efficience budgétaire et non pas une répression budgétaire».

L. K.